



ETE 2021

Dernière
mise à jour
le : 19/05/2020

LA GRANDE MOTTE - HERAULT

CAP MEDITERRANEE
8/14 ANS

030 005 01

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021
75989 PARIS CEDEX 20

AGREMENTS

PLAN D'ACCES
Voir plan ci joint



RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Séjours de 10 et 13 jours :

Début de séjour : les jeunes sont attendus au centre, à partir de 14h00.

Fin de séjour : 16h00.

Séjours de 6 jours :

Début de séjour : les jeunes sont attendus au centre entre 09h00 et 10h00.

Fin de séjour : 16h00

TRANSPORT

Départ de Nîmes en car depuis la gare routière.

Départ de Marseille, Lyon, Paris, Toulouse en train, arrivée à Nîmes puis car jusqu'au centre.

Arrivée sur le centre en fin d'après midi / départ du centre en milieu de matinée.

Une convocation vous sera envoyée une semaine avant le départ avec les horaires précis.

1^{er} et dernier repas servis

Séjours de 10 et 13 jours : 1^{er} repas servi : dîner, Dernier repas servi : déjeuner (panier repas).

Séjours de 6 jours : 1^{er} repas servi : déjeuner, Dernier repas servi : déjeuner

SITE

► Situation géographique

Situé en Languedoc Roussillon, dans le département de l'Hérault au cœur de la station de la Grande-Motte, à proximité de la Camargue et à 18 kms de la ville de Montpellier. Au bord d'une plage de sable fin de Méditerranée.

► Cadre de vie

La structure construite en 2006 se compose d'un bâtiment sur 3 niveaux comprenant au rez-de-chaussée : l'accueil, espaces informations, 3 salles d'activités et une salle informatique, restaurant avec terrasse extérieure, terrain multisports (ping-pong, mur d'escalade, espace solarium. Petit salon et coin bibliothèque.

Aux 1er et 2ème étages, vous trouverez un hébergement en chambres de 3 à 4 lits avec sanitaires complets (lavabos, douches et wc).

Le centre est agréé Jeunesse et sports et Education nationale 3 classes.

Effectif : 20 participants.



ACTIVITES

Venez découvrir les plaisirs de la glisse sur la Grande Bleue !

- 1 séance de **Paddle** par semaine. Le dépassement de soi et l'équilibre sont les ingrédients pour réussir ton activité !
- 1 séance de **Jet-Ski** par semaine : sensations fortes garanties avec un baptême en jet-ski en toute sécurité accompagné par un moniteur.
- 1 séance de **Bouée Tractée** par semaine, rigolade et adrénaline pour vivre le grand frisson..

Pour les séjours de 13 jours une promenade en mer "**mini-croisière**" à la découverte du littoral sur une 1/2 journée.

Les activités nautiques sont encadrées par des moniteurs diplômés d'État.

Les activités Jet-ski et Bouée tractée se passent au large au cours d'une sortie en bateau.

❖ Pour tous :

Jeux aquatiques, baignades, sports collectifs, hockey sur gazon, veillées...

Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs OBLIGATOIRE !!!!



ORGANISATION DU SEJOUR

► **Équipe d'encadrement :**

Les activités nautiques sont encadrées par des animateurs brevets d'Etat. Les participants sont également encadrés par une équipe d'animation (BAFA/BAFD).

L'équipe éducative mettra tout son savoir-faire et tout son dynamisme pour que chaque enfant puisse profiter au maximum de son séjour, des apprentissages de vie collective, de respect des autres, et de l'environnement

► **Alimentation :**

Les repas sont des moments importants de la vie collective en centre de vacances. L'équilibre alimentaire, la qualité et la quantité des repas, la découverte de la gastronomie régionale, le plaisir de manger et de partager sont pour nous des objectifs essentiels. Notre restauration proposera des menus de substitution en cas de besoin.

Afin de profiter pleinement de vos séjours, nous vous proposons des menus variés et équilibrés, préparés par notre chef. Si le temps le permet, vos repas pourront être servis en terrasse.

Les régimes alimentaires, médicaux ou allergènes seront respectés en conformité avec la fiche sanitaire et le certificat médical. Merci de nous le signaler avant le séjour.

► **Pour avoir des nouvelles de votre enfant :** Un journal de bord vous permettra de consulter, quelle que soit l'heure, les informations sur le déroulement du séjour de votre enfant. Pour le consulter pendant le séjour il vous suffira de vous connecter au site <http://ondonedesnouvelles.com> en utilisant l'identifiant qui vous sera fourni sur votre convocation.

Un numéro d'urgence vous sera également communiqué sur la convocation de départ.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER VOTRE SEJOUR

► **Trousseau :** Il fait très chaud dans la région, pensez à vous munir de lunettes de soleil, chapeau ou casquette, crème protection solaire, gourde.

Il est recommandé de prévoir des vêtements pratiques et solides pour les activités sportives (survêtements, baskets, pantalons toile...)

N'oubliez vos affaires de plage (maillot, serviette de plage...) !

► **Lavage du linge :** Prévoir le linge (trousseau habituel marqué au nom de l'enfant à l'aide de bandes tissées cousues) pour une semaine ainsi qu'un sac à linge sale pour le retour des vêtements à la fin du séjour. Le linge sera lavé sur les séjours de 13 jours.

► **Courrier :** l'équipe d'animation est attentive à l'envoi du courrier et les enfants apprécient d'en recevoir, eux aussi. Pensez à glisser des enveloppes timbrées dans le sac de votre enfant.

► **Argent de poche :** 30 € maximum nous paraissent raisonnables

► **Santé :** Il sera demandé obligatoirement une ordonnance rédigée par le médecin traitant pour toute prescription de médicaments. Notre assistant sanitaire sera chargé de suivre ces préconisations.

► **Frais médicaux :** Vacances pour tous, en cas d'intervention médicale, avance les sommes nécessaires aux soins des enfants. Nous vous demanderons le remboursement de ces sommes après le séjour, il vous appartiendra ensuite de communiquer aux organismes de protection sociale les différentes feuilles de soins.

► **Utilisation du téléphone mobile** : L'utilisation du téléphone mobile sera soumise à des règles énoncées par le directeur en début de séjour.

► **Objets de valeur** : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

► **Cigarette** : Nous sommes soumis à la loi de protection des mineurs qui proscrie toute conduite addictive (tabac, alcool, drogue...).

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ :

- **Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques** dans les accueils collectifs de mineurs **OBLIGATOIRE !!!!**

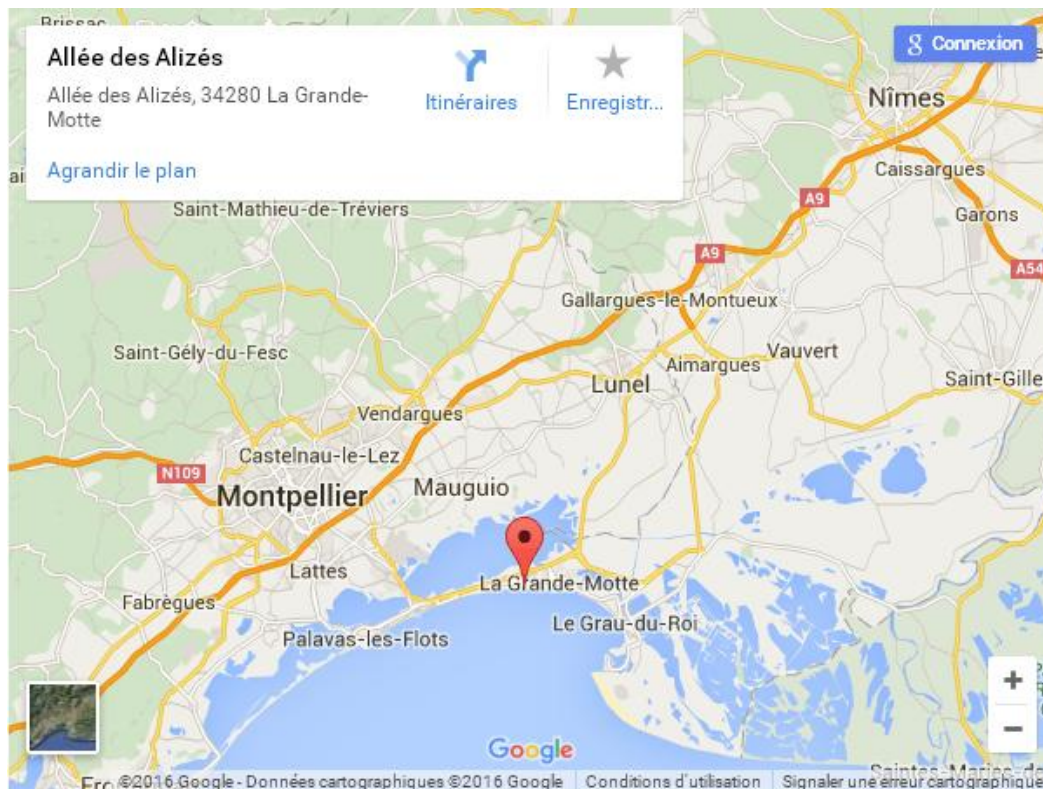
- **la fiche sanitaire complétée et signée** (attention cette fiche revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident). En cas de traitement médical fournir obligatoirement les ordonnances.

- la **photocopie de votre carte d'assuré social** ou l'attestation de votre CPAM (à joindre à la fiche sanitaire)

- l'autorisation au **droit à l'image**

Merci de signaler le plus rapidement possible tout problème allergique ou toute particularité alimentaire concernant votre enfant.

Plan d'accès détaillé



- Depuis l'autoroute A9
- Prendre la sortie N°29 (Montpellier EST), direction Carnon, Aéroport Méditerranée, Les Plages. (Eviter la sortie N° 27 Lunel-La Grande Motte)
- Rester toujours sur la deux voies et passer l'aéroport Méditerranée, puis Carnon
- Prendre la sortie « le Grand Travers ». Face à la plage, au croisement prenez à gauche et continuer sur 2 kms environ en longeant les plages, passer les ralentisseurs (environ 10)
- Arrivée à un grand rond point (sur votre gauche Bar musical la Dune », effectuer la moitié d'un tour de rond-point, prenez la première sortie et rentrez dans l'impasse des Alizés
- Le centre de vacances est situé au fond de l'impasse sur votre gauche (grand portail Vert)

AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e :

Représentant/e légal de l'enfant :

Demeurant :

.....

Inscrit/e sur le séjour :

Du au

> autorise **> n'autorise pas** (*rayer la mention inutile*)

L'équipe d'animation et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du séjour organisé par VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances pour tous).

Fait à

Signature du représentant légal

Le



Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles)



A REMETTRE AU MOMENT DU DEPART

Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude. Activités concernées : le canoë, le kayak et activités associées, la descente de canyon, le ski nautique, la nage en eau vive, le radeau et activités de navigation associées, le surf, la voile.

Le test est à effectuer en piscine

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e), (Nom et prénom).....

Titulaire du diplômeN°

Etablissement d'appartenance :

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif :

Certifie que, (nom et prénom du mineur) :

Né (e) le :/...../.....

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Epreuves effectuées avec brassières / sans brassière de sécurité (rayer la mention inutile)

En référence au code du sport :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
-pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
-pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**

- Plonger et nager au moins 50 mètres
-pour la pratique de la voile **à partir de 16 ans**

Fait le : à

Signature :

Cachet :